Envoyé en préfecture le 18/04/2024 Reçu en préfecture le 18/04/2024 Publié le 18/04/2024 ID: 085-218502102-20240416-16 04 2024 01-DE

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DU BOIS EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le seize avril à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Étienne du Bois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Guy AIRIAU, Maire de Saint Etienne du Bois.

Date de la convocation du Conseil Municipal: le 10 avril 2024

PRÉSENTS: AIRIAU Guy, AUCOIN Emmanuelle, BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, CAILLAUD Brigitte, CHAUCHIS-PARRENIN Pascale, GUIBRETEAU Thierry, NEAULEAU Franck, PENISSON Landry, PROUX Jérôme, RAUTUREAU Freddy, REMAUD Valérie, ROCHER Bernard, ROUSSEAU Claude

ABSENTS et EXCUSES: AKRACH Angélique, AMIAUD Julien, CHARRIER Caroline, CHARRIER Laurent donne pouvoir à ROUSSEAU Claude, VIAUD Séverine, VIDAL Marie

Secrétaire de séance : BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde

Nombre de Conseillers:

En exercice: 19

Présents : 13

Votants: 14

Nº 16-04-2024-01- Création d'emploi d'adjoint technique territorial à temps complet Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Le poste d'adjoint technique territorial est crée à compter du 1^{er} juillet 2024, pour faire suite à la fin d'un contrat pour accroissement temporaire d'activité.

Il convient donc de créer un poste d'agent technique polyvalent, à temps complet soit 35 heures hebdomadaires à compter du 1er juillet 2024.

Le Maire propose à l'assemblée,

- la création d'un emploi d'un adjoint technique territorial, emploi permanent à temps complet. Cet emploi pourra être pourvu par des agents relevant des grades ou du cadre d'emplois de la filière technique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de créer l'emploi d'adjoint technique territorial, emploi permanent à temps complet, susceptible d'être pourvu par des agents relevant soit des grades ou du cadre d'emplois de la filière technique,

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 012.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, suivent au registre les signatures des membres présents.

Le secrétaire de séance

BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde

Pour copie conforme,

Le Maire, Guy AIRIAU

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes, allée de l'île Gloriette 44041 Nantes Cédex 01 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le 18/04/2024

ID: 085-218502102-20240416-16_04_2024_02-DE

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DU BOIS EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le seize avril à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Étienne du Bois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Guy AIRIAU, Maire de Saint Etienne du Bois.

Date de la convocation du Conseil Municipal: le 10 avril 2024

PRÉSENTS: AIRIAU Guy, AUCOIN Emmanuelle, BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, CAILLAUD Brigitte, CHAUCHIS-PARRENIN Pascale, GUIBRETEAU Thierry, NEAULEAU Franck, PENISSON Landry, PROUX Jérôme, RAUTUREAU Freddy, REMAUD Valérie, ROCHER Bernard, ROUSSEAU Claude

ABSENTS et EXCUSES: AKRACH Angélique, AMIAUD Julien, CHARRIER Caroline, CHARRIER Laurent donne pouvoir à ROUSSEAU Claude, VIAUD Séverine, VIDAL Marie

Secrétaire de séance : BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde

Nombre de Conseillers:

En exercice: 19

Présents:13

Votants: 14

Valérie REMAUD, conseillère municipale intéressée, ne participe ni au débat, ni au vote pour les demandes de subvention du

comité des fêtes - Nombre de Conseillers :

En exercice: 19

Présents:12

Votants: 13

Nº 16-04-2024-02- Vote des subventions 2024

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes :

Nom de l'association	Subvention		Nom de l'association	Subvention	
Amicale Laïque	Annuelle	1 500,00 €	Entraid Addict	Annuelle	100,00 €
Amicale Laïque projet école	Annuelle	1 727,00 €	Fondation du Patrimoine	Annuelle	160,00 €
Amicale Laïque Carnaval	Exceptionnelle	800,00€	Gaule Stéphanoise	Annuelle	350,00 €
Amicale Sapeurs Pompiers	Annuelle	900,00€	lls Elles Danses	Annuelle	1 200,00 €
APEL	Annuelle	1 500,00 €	JSP St Etienne Alzenay Le Poiré	Annuelle	400,00 €
APEL Voyages Scolaires	Annuelle	979,00€	JSP St Etienne Aizenay Le Polré	Exceptionnelle	400,00 €
Asso sportive Collège Palluau	Annuelle	280,00 €	Kijoukois théatre	Annuelle	20,00 €
Association Foncière	Annuelle	1 300,00 €	Mes Cop's d'abord	Annuelle	200,00 €
Association les colombes	Annuelle	1 000,00 €	Protection Civile	Annuelle	500,00 €
Basket Pays de Palluau	Annuelle	280,00 €	SEPT - St Etienne Palluau Tennis	Annuelle	1 000,00 €
CAUE	Annuelle	40,00€	Stéphanoise Musique Danse	Annuelle	1 000,00 €
Cicadelle	Annuelle	200,00 €	St Hubert Chasse	Annuelle	1 250,00 €
Coopérative scolaire	Annuelle	1 500,00 €	Tous en roller	Annuelle	60,00€
Comité des fêtes	Annuelle	3 000,00 €	USSEPLCP	Annuelle	2 000,00 €
Comité des fêtes	Exceptionnelle	500,00 €	Valncre ensemble	Annuelle	50,00 €
Echange Vendée-Ain Adultes	Annuelle	300,00 €	Vielles Canailles	Annuelle	600,00€
Echange Vendée-Ain Adultes	Exceptionnelle	600,00€			

Dit que les crédits inscrits au compte 65748 au BP 2024 couvriront la dépense.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, suivent au registre les signatures des membres présents.

Le secrétaire de séance

BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde

Pour copie conforme,

Le Maire, Guy AIRIAU

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le 18/04/2024

ID: 085-218502102-20240416-16_04_2024_03-DE

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DU BOIS EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le seize avril à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Étienne du Bois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Guy AIRIAU, Maire de Saint Etienne du Bois.

Date de la convocation du Conseil Municipal; le 10 avril 2024

PRÉSENTS: AIRIAU Guy, AUCOIN Emmanuelle, BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, CAILLAUD Brigitte, CHAUCHIS-PARRENIN Pascale, GUIBRETEAU Thierry, NEAULEAU Franck, PENISSON Landry, PROUX Jérôme, RAUTUREAU Freddy, REMAUD Valérie, ROCHER Bernard, ROUSSEAU Claude

ABSENTS et EXCUSES: AKRACH Angélique, AMIAUD Julien, CHARRIER Caroline, CHARRIER Laurent donne pouvoir à ROUSSEAU Claude, VIAUD Séverine, VIDAL Marie

Secrétaire de séance : BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde

Nombre de Conseillers :

En exercice: 19

Présents : 13

Votants: 14

Nº 16-04-2024-03- Construction d'une salle de sports polyvalente – Validation de l'APD et des avenants de forfaitisation des rémunérations de l'assistant à maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la Délibération du Conseil Municipal du 28 février 2023 approuvant la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'une salle de sport polyvalente,

Vu la Délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2023 décidant d'approuver le programme, de lancer la procédure de mise en concurrence pour le choix du maître d'œuvre et autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché à intervenir [...] d'un montant estimatif de 205 000,00 € HT,

Vue la Décision du Maire du 31 juillet 2023 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'une salle de sports polyvalente,

Vu le projet d'Avant-projet définitif,

Vu le projet d'avenant de forfaitisation de la rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre,

Vu le projet d'avenant de forfaitisation de la rémunération de l'assistant à maîtrise d'ouvrage,

Par convention en date du 07 mars 2023, la Commune de Saint-Etienne-du-Bois a confié à Vendée Expansion - SPL une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une Salle de Sports Polyvalente sur son territoire.

Il a été confié une mission de maîtrise d'œuvre au groupement représenté par le cabinet PELLEAU ARCHITECTES & Associés pour la réalisation de cet ouvrage.

Monsieur le Maire présente le projet d'Avant-Projet Définitif et explique notamment que :

- Cet ouvrage viendra se positionner sur la parcelle AE61; propriété communale et à proximité du terrain existant,
- ▶ Plusieurs réunions se sont tenues en phase ETUDES avec la Maîtrise d'œuvre permettant d'affiner les besoins,
- Les associations sportives ont été sollicitées pour permettre un dimensionnement répondant aux sports pratiqués sur la Commune,

pour un montant prévisionnel de travaux s'élevant à 2 380 000,00 € HT.

Monsieur le Maire précise également qu'en vertu de l'article 5.5 des conditions générales de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage susvisée, il convient de procéder à la forfaitisation définitive de la rémunération de l'assistant à maîtrise d'ouvrage et expose le contenu du projet d'avenant afférant;

Monsieur le Maire précise encore qu'en vertu de l'article 5.2.1 de l'Acte d'engagement du marché de maîtrise d'œuvre, il convient de procéder à la forfaitisation définitive de la rémunération de la maîtrise d'œuvre et expose le contenu du projet d'avenant afférant;

Monsieur le Maire propose que l'Avant-Projet Définitif soit approuvé ainsi que les deux avenants ci-avant

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le 18/04/12024

ID: 085-218502102-20240416-16_04_2024_03-DE

exposés.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Valide l'Avant-Projet Définitif présenté et l'enveloppe prévisionnelle des travaux de 2 380 000 € HT,
- Approuve l'avenant de forfaitisation de la rémunération définitive de l'équipe de maîtrise d'œuvre s'élevant à 214 164,51 euros HT et autorise Monsieur le Maire à le signer,
- Approuve l'avenant de forfaitisation de la rémunération définitive de l'assistant à maîtrise d'ouvrage s'élevant à 95 561,52 euros HT et autorise Monsieur le Maire à le signer,
- Autorise le lancement de la phase DCE,
- Autorise Monsieur le Maire à lancer la ou les consultation(s) pour l'attribution des marchés de travaux,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer tous les actes et prendre toutes décisions dans la mise en œuvre de la procédure de passation pour le choix des différentes entreprises,
- ▶ Précise que les dépenses correspondantes seront engagées sur le compte 2131.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, suivent au registre les signatures des membres présents.

Le secrétaire de séance BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde Pour copie conforme, Le Maire, Guy AIRIAU

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le 18/04/2024

510~

ID: 085-218502102-20240416-16_04_2024_04-DE

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DU BOIS EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le seize avril à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Étienne du Bois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Guy AIRIAU, Maire de Saint Étienne du Bois.

Date de la convocation du Conseil Municipal: le 10 avril 2024

PRÉSENTS: AIRIAU Guy, AUCOIN Emmanuelle, BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, CAILLAUD Brigitte, CHAUCHIS-PARRENIN Pascale, GUIBRETEAU Thierry, NEAULEAU Franck, PENISSON Landry, PROUX Jérôme, RAUTUREAU Freddy, REMAUD Valérie, ROCHER Bernard, ROUSSEAU Claude

ABSENTS et EXCUSES: AKRACH Angélique, AMIAUD Julien, CHARRIER Caroline, CHARRIER Laurent donne pouvoir à ROUSSEAU Claude, VIAUD Séverine, VIDAL Marie

Secrétaire de séance : BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde

Nombre de Conseillers:

En exercice: 19

Présents:13

Votants: 14

N° 16-04-2024-04-Construction d'une salle de sports : demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport au titre du « Plan 5000 équipements – Génération 2024 »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, le projet de construction d'une salle de sports sur la commune de Saint Etienne du Bois. Il ajoute que le coût prévisionnel de l'opération, hors maîtrise d'œuvre s'élève à 2 293 000 € HT.

Puis, il précise que cette opération pourrait être financée comme suit :

Dépenses HT		Recettes		
Travaux	2 293 000,00 €	DETR /DSIL 2024 - 30% Dépenses plafonnées à 1 000 000€	300 000,00 €	
		Département 20% Dépenses plafonnées à 1 920 000€	384 000,00 €	
		Agence Nationale du Sports 20% Plan 5000 équipements - Génération 2024	458 600,00 €	
		Autofinancement/Emprunt	1 150 400,00€	
Total Dépenses	2 293 000,00€	Total Recettes	2 293 000,00 €	

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Adopte le projet de construction d'une salle de sports
- Arrête les modalités de financement telles que présentées ci-dessus
- Sollicite une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport au titre du « Plan 5000 équipements Génération 2024, à hauteur de 20% soit 458 600€, pour la salle de sports
- Dit que la dépense est inscrite au BP 2024.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, suivent au registre les signatures des membres présents.

Le secrétaire de séance

BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde

Pour copie conforme, Le Maire, Guy AIRIAU

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes, allée de l'île Gloriette 44041 Nantes Cédex 01 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le 18/04/2024

ID: 085-218502102-20240416-16_04_2024_05-DE

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DU BOIS EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le seize avril à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Étienne du Bois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Guy AIRIAU, Maire de Saint Etienne du Bois.

Date de la convocation du Conseil Municipal: le 10 avril 2024

PRÉSENTS: AIRIAU Guy, AUCOIN Emmanuelle, BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, CAILLAUD Brigitte, CHAUCHIS-PARRENIN Pascale, GUIBRETEAU Thierry, NEAULEAU Franck, PENISSON Landry, PROUX Jérôme, RAUTUREAU Freddy, REMAUD Valérie, ROCHER Bernard, ROUSSEAU Claude

ABSENTS et EXCUSES: AKRACH Angélique, AMIAUD Julien, CHARRIER Caroline, CHARRIER Laurent donne pouvoir à ROUSSEAU Claude, VIAUD Séverine, VIDAL Marie

Secrétaire de séance : BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde

Nombre de Conseillers:

En exercice: 19

Présents:13

Votants: 14

Nº 16-04-2024-05- Ensemble immobilier Rue des Vignes – Parcelles AH 176, AH 219 et AH 220 – Autorisation donner au maire pour signer l'acte authentique

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il a fait valoir son droit de préemption sur les parcelles AH 176, AH 219 et AH 220, sises Rue des Vignes, pour la mise en œuvre du projet communal d'aménagement via la création d'habitats pour le secteur de la Rue des Vignes. La décision a été notifiée au notaire, aux propriétaires et aux acquéreurs évincés.

L'ensemble immobilier, d'une contenance cadastrale totale de 66a et 27ca est préempté par la Commune de Saint Etienne du Bois au prix de 270 000 € commission d'agence incluse.

Il ajoute que l'arrêté de préemption n° 2024_02_19_01 en date du 19 février 2024, prévoit, à l'article 3, que l'acte authentique doit être dressé dans un délai de trois mois à compter de la date de l'arrêté.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Charge l'office notarial de Maître Christelle GABORIT, sis à Saint Etienne du Bois, de mener à bien cette opération.
- Autorise Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints à signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire et les actes notariés.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, suivent au registre les signatures des membres présents.

Le secrétaire de séance BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde Pour copie conforme, Le Maire, Guy AIRIAU

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes, allée de l'île Gloriette 44041 Nantes Cédex 01 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le 18/04/2024

ID: 085-218502102-20240416-16_04_2024_06-DE

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DU BOIS EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le seize avril à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Étienne du Bois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Guy AIRIAU, Maire de Saint Etienne du Bois.

Date de la convocation du Conseil Municipal: le 10 avril 2024

PRÉSENTS: AIRIAU Guy, AUCOIN Emmanuelle, BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, CAILLAUD Brigitte, CHAUCHIS-PARRENIN Pascale, GUIBRETEAU Thierry, NEAULEAU Franck, PENISSON Landry, PROUX Jérôme, RAUTUREAU Freddy, REMAUD Valérie, ROCHER Bernard, ROUSSEAU Claude

ABSENTS et EXCUSES: AKRACH Angélique, AMIAUD Julien, CHARRIER Caroline, CHARRIER Laurent donne pouvoir à ROUSSEAU Claude, VIAUD Séverine, VIDAL Marie

Secrétaire de séance : BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde

Nombre de Conseillers:

En exercice: 19

Présents:13

Votants: 14

Nº 16-04-2024-06 - Budget principal: emprunt de 270 000€

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de recourir à un emprunt ou une ligne de trésorerie de 270 000€ pour financer la mise en œuvre du projet communal d'aménagement via la création d'habitats pour le secteur de la Rue des Vignes. Une consultation va être organisée auprès d'établissements bancaires.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Mandate Monsieur le Maire à débuter les négociations auprès de plusieurs organismes bancaires et au mieux des intérêts de la commune;
- L'autorise à signer le contrat de prêt à intervenir pour un montant de 270 000€

Fait et délibéré, les jour, mois et au que dessus, suivent au registre les signatures des membres présents.

Le secrétaire de séance

BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde

Pour copie conforme, Le Maire, Guy AIRIAU

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le *18/04/ 16-24*ID : 085-218502102-20240416-16_04_2024_07-DE

4510~

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DU BOIS EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le seize avril à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Étienne du Bois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Guy AIRIAU, Maire de Saint Etienne du Bois.

Date de la convocation du Conseil Municipal: le 10 avril 2024

PRÉSENTS: AIRIAU Guy, AUCOIN Emmanuelle, BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, CAILLAUD Brigitte, CHAUCHIS-PARRENIN Pascale, GUIBRETEAU Thierry, NEAULEAU Franck, PENISSON Landry, PROUX Jérôme, RAUTUREAU Freddy, REMAUD Valérie, ROCHER Bernard, ROUSSEAU Claude

ABSENTS et EXCUSES: AKRACH Angélique, AMIAUD Julien, CHARRIER Caroline, CHARRIER Laurent donne pouvoir à ROUSSEAU Claude, VIAUD Séverine, VIDAL Marie

Secrétaire de séance : BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde

Nombre de Conseillers:

En exercice: 19

Présents · 1

Votants: 14

N° 16-04-2024-07 - SyDEV — Convention relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération de rénovation d'éclairage

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de transfert de compétence, les travaux de rénovation d'éclairage sont confiés au SyDEV avec une participation communale calculée en application des décisions prises par le Comité Syndical.

Puis il présente le projet de convention présenté par le SyDEV pour les travaux à effectuer afin de réaliser une opération de rénovation d'éclairage, BT P0059 CITE DES VIGNES

La participation communale est fixée à 20 372 €.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Adopte les termes de la convention n° 2024.ECL.0282, présentée par le SyDEV et relative aux travaux à effectuer afin de réaliser une opération de rénovation d'éclairage BT P0059 CITE DES VIGNES
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le SyDEV
- Dit que la participation communale est prévue au BP 2024, chapitre 20.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, suivent au registre les signatures des membres présents.

Le secrétaire de séance BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde Pour copie conforme, Le Maire, Guy AIRIAU

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes, allée de l'île Gloriette 44041 Nantes Cédex 01 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le 18/04/2024 ID: 085-218502102-20240416-16_04_2024_08-DE

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DU BOIS EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le seize avril à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Étienne du Bois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Guy AIRIAU, Maire de Saint Etienne du Bois.

Date de la convocation du Conseil Municipal: le 10 avril 2024

PRÉSENTS: AIRIAU Guy, AUCOIN Emmanuelle, BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, CAILLAUD Brigitte, CHAUCHIS-PARRENIN Pascale, GUIBRETEAU Thierry, NEAULEAU Franck, PENISSON Landry, PROUX Jérôme, RAUTUREAU Freddy, REMAUD Valérie, ROCHER Bernard, ROUSSEAU Claude

ABSENTS et EXCUSES: AKRACH Angélique, AMIAUD Julien, CHARRIER Caroline, CHARRIER Laurent donne pouvoir à ROUSSEAU Claude, VIAUD Séverine, VIDAL Marie

Secrétaire de séance : BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde

Nombre de Conseillers :

En exercice: 19

Présents:13

Votants: 14

Nº 16-04-2024-08 - SyDEV - Convention relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une sécurisation de réseau électrique

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de transfert de compétence, les travaux de sécurisation de réseau électrique sont confiés au SyDEV avec une participation communale calculée en application des décisions prises par le Comité Syndical.

Puis il présente le projet de convention présenté par le SyDEV pour les travaux à effectuer afin de réaliser une opération de sécurisation de réseau électrique, BT P0059 CITE DES VIGNES

La participation communale est fixée à 61 025€.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal;

- Adopte les termes de la convention n° 2024.SEC.0002, présentée par le SyDEV et relative aux travaux à effectuer afin de réaliser une opération de sécurisation de réseau électrique - BT P0059 CITE DES
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le SyDEV
- Dit que la participation communale est prévue au BP 2024, chapitre 20.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, suivent au registre les signatures des membres présents.

Le secrétaire de séance BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde Pour copie conforme, Le Maire, Guy AIRIAU

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes, allée de l'île Gloriette 44041 Nantes Cédex 01 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le 18/04/2024

ID: 085-218502102-20240416-16 04 2024 09-DE

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DU BOIS EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le seize avril à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Étienne du Bois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Guy AIRIAU, Maire de Saint Etienne du Bois.

Date de la convocation du Conseil Municipal; le 10 avril 2024

PRÉSENTS: AIRIAU Guy, AUCOIN Emmanuelle, BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, CAILLAUD Brigitte, CHAUCHIS-PARRENIN Pascale, GUIBRETEAU Thierry, NEAULEAU Franck, PENISSON Landry, PROUX Jérôme, RAUTUREAU Freddy, REMAUD Valérie, ROCHER Bernard, ROUSSEAU Claude

ABSENTS et EXCUSES: AKRACH Angélique, AMIAUD Julien, CHARRIER Caroline, CHARRIER Laurent donne pouvoir à ROUSSEAU Claude, VIAUD Séverine, VIDAL Marie

Secrétaire de séance : BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde

Nombre de Conseillers :

En exercice: 19

Présents:13

Votants: 14

Nº 16-04-2024-09 - SyDEV - Convention relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'un effacement de réseau électrique lié au programme article 8.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de transfert de compétence, les travaux de d'effacement de réseau électrique lié au programme article 8 sont confiés au SyDEV avec une participation communale calculée en application des décisions prises par le Comité Syndical.

Puis il présente le projet de convention présenté par le SyDEV pour les travaux à effectuer afin de réaliser une opération d'effacement de réseau électrique lié au programme article 8, Rue de l'Ancienne Gare.

La participation communale est fixée à 18 402 €.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Adopte les termes de la convention n° 2024. AR8.0006, présentée par le SyDEV et relative aux travaux à effectuer afin de réaliser une opération d'effacement de réseau électrique lié au programme article 8, Rue de l'Ancienne Gare.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le SyDEV
- Dit que la participation communale est prévue au BP 2024, chapitre 20.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, suivent au registre les signatures des membres présents.

Le secrétaire de séance BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde Pour copie conforme,

Le Maire, Guy AIRIAU